



Septembre 2009 – 1<sup>er</sup> Trimestre 2009/2010



Bulletin trimestriel d'information  
du Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

## SOMMAIRE

Plaidoyer pour  
les personnels administratifs  
...en page 2

« Dans le flou » ...en page 2

Droit à l'information  
individuelle sur la retraite  
...en page 3

Admission à la retraite  
...en page 3

Contrats Aidés ...en page 3  
« Travailler plus ou autant  
pour gagner moins »  
...en page 4

« Coincés dans leur  
CORPS » ...en page 4

## Une nouvelle rentrée...

*Une fois de plus, pour ne pas dire comme d'habitude, la rentrée scolaire ne constitue pas une source de satisfaction manifeste pour les personnels administratifs de l'éducation nationale.*

*Attente pour l'instant vaine de réelles revalorisations salariales prenant enfin en considération la hausse du coût de la vie, restructurations de services, changements internes d'affectations parfois hâtifs et imprévus contribuent à détériorer les conditions de travail...*

*Si parfois les médias évoquent les problèmes des enseignants, le sort des personnels d'autres catégories semble quelque peu oublié alors qu'il mérite également attention.*

*Le rôle d'une organisation syndicale consiste aussi à essayer de sensibiliser l'opinion sur la situation des personnels : cette complexe mission représente un lourd défi qu'il faut essayer de relever.*

*Dans l'attente d'une éventuelle restructuration du paysage syndical, le S.N.A.P.A.I. continue et continuera de répondre aux attentes des personnels administratifs de tous grades et toutes affectations avec dignité et probité.*

*Sa vocation demeure la défense des intérêts collectifs et professionnels sans carriérisme de ses dirigeants.*

S.N.A.P.A.I. – F.A.E.N.

13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS  
Tél. 01 43 73 21 36 - Fax.01 43 70 08 47



Web  
<http://www.snapai.fr>

E-mail  
[snapai@snapai.fr](mailto:snapai@snapai.fr)

Directeur de la Publication : Danielle CECCHINI  
Rédacteur en Chef : Philippe ADRIAN

**Philippe ADRIAN,**  
Co-secrétaire Général de la FAEN  
Secrétaire Général Adjoint SNAPAI-FAEN

## Plaidoyer pour les personnels administratifs



Septembre 2009

Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale dit : " ...que la France doit avoir de l'ambition pour son éducation..."  
Sur ce point nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui.

Toutefois les moyens mis à disposition ne sont pas à la hauteur de cette ambition.

Les 13500 fermetures de postes en 2009, les 16000 annoncées pour 2010 sont autant d'éléments qui ne permettront pas d'améliorer le fonctionnement du système éducatif, bien au contraire. Ces fermetures de postes, l'allongement de la durée du travail ne feront qu'aggraver considérablement les conditions de travail des personnels.

Monsieur le Ministre, si vos intentions sont sincères, essayez de convaincre vos collègues du Ministère du Budget de revoir leur copie sur les fermetures de postes avant que vos personnels perdent toute confiance en ce ministère pour lequel ils ont tant donné.

Il faut les re-motiver, revaloriser leur carrière et les considérer. Vous n'êtes certes pas sans savoir qu'environ 80.000 personnes travaillent en qualité d'administratif soit dans les EPLE, soit dans des services déconcentrés et services universitaires. Ils assurent selon leur grade des missions d'encadrement, d'application ou d'exécution.

Jamais reconnus, souvent méprisés et très mal rémunérés, ils continuent cependant à assurer consciencieusement leur tâches de plus en plus complexes.

Les revalorisations catégorielles tardent à se mettre en place et malheureusement lorsqu'elles aboutissent elles ne sont pas significatives du travail fourni.

Il est désormais urgent de revoir à la hausse les grilles de salaire des catégories A, B, C.

Et pour cette dernière catégorie, la plus mal lotie d'ailleurs, ne pas faire de « repoudrage » de 1 à 2 points d'indice d'augmentation, ce n'est pas l'aumône qui est demandée, mais une véritable reconnaissance des compétences.

Monsieur le Ministre penchez-vous un peu, beaucoup... sur le sort des vos administratifs qui font partie intégrante de la communauté éducative. Sans eux les EPLE et les différents services déconcentrés ne pourraient pas fonctionner.

Danielle CECCHINI  
Secrétaire Générale du SNAPAI

### « Dans le flou ! »

*« La boulimie de réformes tout azimut du gouvernement semble trouver ses limites. En effet, annoncés à grands renforts de déclarations, les textes supposés modifier des dispositions relatives à la Fonction publique demeurent pour le moins en suspens. A titre d'exemple, la Prime de fonction et de résultats (PFR), la refonte des grilles indiciaires de la catégorie B, la réforme annoncée des retraites, celle de la modification de la représentation syndicale, et enfin quid de la prise en compte fiscale des avantages en nature ?*

*L'incertitude juridique constatée suppose soit une volonté de garder sous pression les agents, mais plus certainement une prise de conscience tardive de l'inefficacité de proclamer dans l'urgence des mesures dont l'exécution s'avèrerait difficile à mettre en œuvre.*

*Faute de concertation, notamment auprès des instances syndicales, la précipitation gouvernementale participe au sentiment largement répandu que « l'on navigue à vue ».*

*Les conditions de travail se dégradent. Le terrible constat des suicides chez France Télécom nous le rappelle dramatiquement. Le SNAPAI et la FAEN resteront vigilants pour que certaines pratiques de management scandaleuses ne se transposent subrepticement au sein de la Fonction publique. »*

Dominique ABRAINI

# Droit à l'information individuelle sur la retraite



Septembre 2009

Au cours du deuxième semestre 2009, près de quatre millions d'assurés vont recevoir un document personnalisé issu « **du droit à l'information individuelle sur la retraite.** »

Les assurés nés en 1959, 1964 ou en 1969 vont recevoir un **Relevé Individuel de situation (RIS)** qui récapitule les droits obtenus dans les différents régimes de retraite dont ils ont relevé au cours de leur carrière.

Les assurés nés en 1952 et 1953 recevront, eux, une **Estimation Indicative Globale (EIG)** comprenant une évaluation de leur future retraite à différents âges.

En 2008, 87% des assurés éligibles ont reçu des documents, les 13% restants étant le fait, notamment, d'adresses incomplètes.

A partir de 2010, les RIS seront envoyés tous les ans aux assurés âgés de 35, 40, 45 et 50 ans.

Les EIG seront envoyées aux assurés âgés de 55 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à leur départ en retraite.

**Soyez très vigilant sur le contenu de ce document** (même s'il n'a pas de valeur contractuelle), **et n'hésitez pas à signaler toute anomalie.**

Source FAEN

## Admission à la retraite

Si vous désirez **partir en retraite entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011**, vous devez constituer votre dossier dès maintenant.

En effet, malgré un délai légal de prévenance de 6 mois (vous devez déposer votre dossier au minimum 6 mois avant votre départ), les rectorats demandent un délai plus long, variable selon les académies (Voir circulaire annuelle).

Compte tenu de la lourdeur de l'opération et des risques d'erreurs qu'elle comporte, il est donc préférable de vous conformer aux indications rectorales : cela vous permettra de partir en retraite sereinement, avec un dossier convenablement traité et sans risque d'interruption de revenus entre votre dernier traitement et votre première pension.

La mise à la retraite prend effet à la date mentionnée sur l'arrêté prononçant l'admission à la retraite. Vous ne pouvez cesser vos fonctions avant d'avoir reçu notification de cet arrêté.

### Attention :

Les collègues admis à la retraite entre le 1er septembre et le 31 octobre 2010 perdront leur poste actuel au 1er septembre 2010 et seront affectés sur ZR jusqu'à la date de leur radiation.

Source FAEN

## Contrats Aidés

Une circulaire Fonction Publique du 16 juillet 2009 présente la **programmation des "Contrats Aidés" pour le second semestre 2009.**

Dans le "secteur marchand", les **Contrats Initiative-Emploi (CIE)** n'ont pas tous été utilisés. Au 1<sup>er</sup> juillet 2009 il restait 20 718 emplois à prescrire.

**Les CIE peuvent être proposés**, à la suite d'un **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi** ou d'un **Contrat d'Avenir aux personnes sortant d'un "Contrat Aidé" de l'Éducation Nationale.**

Dans le "secteur non marchand", l'objectif national du second semestre 2009 est de **195 525 "Contrat d'Avenir" et CAE.**

Ce nombre intègre les 37 525 contrats non utilisés au premier semestre.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Adhérez, Faites adhérer au **SNAPAI-FAEN**

*Défendez un syndicalisme autonome et indépendant ! Rejoignez nous !*

Notre site Internet **WWW.SNAPAI.FR**



Nous contacter par e-mail **snapai@snapai.fr**

## « TRAVAILLER PLUS OU AUTANT POUR GAGNER MOINS »



Septembre 2009

Qui sont-ils ?

L'interruption du concours de CASU a vu émerger naturellement les APAENES comme leurs naturels successeurs.

Les APAENES occupent désormais des fonctions de responsabilité encore plus importantes que dans les années antérieures. Ils constituent le vivier principal des emplois fonctionnels du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. De plus toutes les évolutions de l'administration du système éducatif exigent une technicité et des compétences accrues pour les cadres. Ainsi dans les EPLE, la réforme de la carte des agences comptables comme la mise en œuvre des nouvelles compétences des collectivités locales vont amener progressivement les futurs attachés principaux à assurer des fonctions aussi complexes que celles qu'assurent les CASU aujourd'hui.

De même, les mesures en faveur de l'autonomie et de la responsabilité des universités induisent des exigences nouvelles pour les cadres administratifs. L'évolution de la gestion et du pilotage de l'administration centrale, comme des services déconcentrés, vont dans le même sens.

Voilà pour le discours officiel qui devrait avoir pour effet de motiver de plus en plus de candidats pour accéder au grade supérieur.

Mais, on observe la tendance inverse, le nombre d'inscrits et de présents à l'examen diminue, et cela malgré la suppression de la limite d'âge et une augmentation du nombre de postes offerts.

Après avoir (mal) vieilli dans votre corps d'AAENES, vous êtes convié « à travailler plus pour gagner moins » dans votre corps d'APAENES.

Céline DAUMAS

### « Coincés dans leur CORPS »

Qui sont-ils ?

Le seul grade de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur à ne pas pouvoir passer un concours pour accéder à un grade supérieur... vous ne voyez toujours pas....

Ce sont les AAENES.

Depuis la suppression du concours de CASU, ils ne peuvent plus accéder à un grade supérieur, à moins de VEILLIR.

Il faut attendre d'avoir un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon pour pouvoir s'inscrire, soit environ 5 ans de carrière.

Fini les CASU trentenaires, vous n'accéderez au grade d'APAENES, en réussissant l'examen professionnel, que si vous acceptez de rester coincés dans votre corps sans faire trop de vagues.

Céline DAUMAS